



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

protection

Question écrite n° 49258

Texte de la question

M. Napole Polutélé interroge M. le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur la situation des îles de Wallis et de Futuna au regard des politiques internationales de réchauffement climatique. Il souhaite que le ministre lui précise la position des îles à l'égard de la convention-cadre des Nations-unies sur les changements climatiques et à l'égard de son protocole d'application signé à Kyoto en décembre 1997. Il est tout à fait souhaitable que Wallis et Futuna soient pleinement concernés par les dispositifs internationaux de prévention des émissions de gaz à effet de serre tout spécialement en considérant les graves dommages subis par plusieurs de leurs voisins.

Données clés

Auteur : [M. Napole Polutélé](#)

Circonscription : Wallis-et-Futuna (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49258

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Transition écologique et solidaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 février 2014](#), page 1191

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)